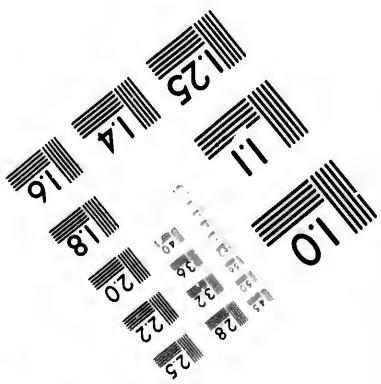
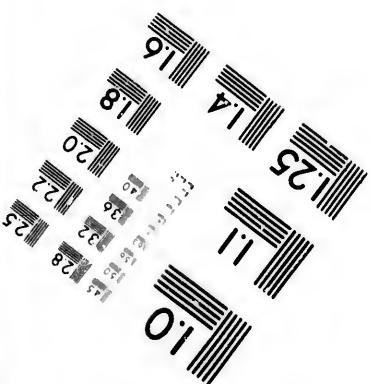
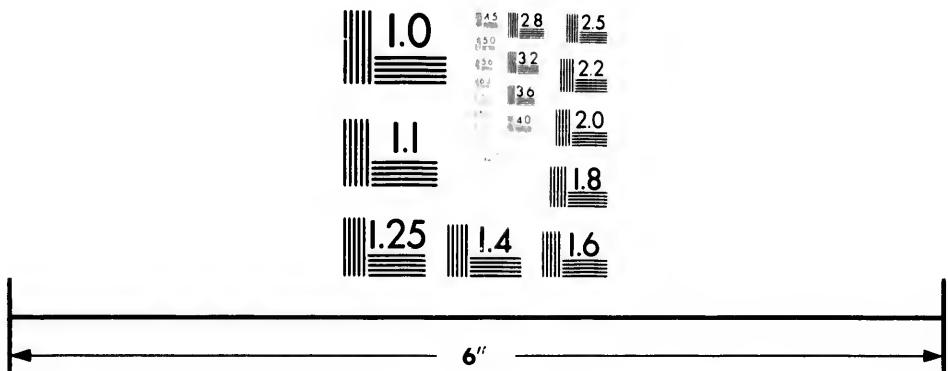


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

25 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
28
32
33
38
9
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1981

15
28
32
33
38
9
20
18

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurees par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	20X	22X	26X	30X	32X
			✓				
12X	16X	24X	28X				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

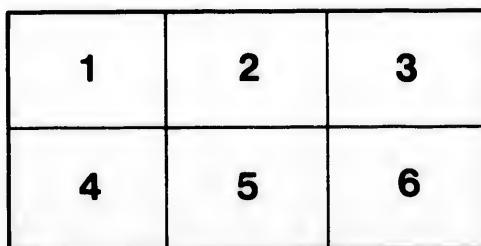
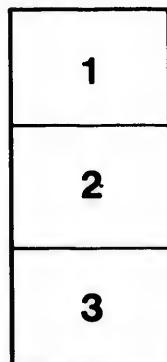
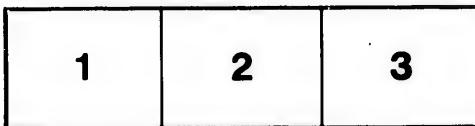
Library of the Public Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

2 - 1648

~oo 57

Electeurs du Comté de Rimouski.

Une calamité imprévue, absolument inexplicable et que rien au monde n'aurait pu faire présager, est venue fondre sur vous : C'est la candidature de Sir A. P. Caron, le Ministre de la Milice à qui revient plus qu'à tout autre membre du gouvernement dont il faisait partie la responsabilité et la honte d'avoir dressé l'échafaud de Riel, d'avoir poussé à la révolte, par un système criant d'injustices, le peuple le plus paisible et le plus inoffensif au monde, un peuple de demi-frères pour nous, Canadiens-Français.

Chassé de son propre comté, repoussé de partout, impuissant à couvrir plus longtemps du plus léger voile ses nombreux forfaits politiques, ses crimes de lèse-nationalité et d'échapper à la juste rétribution qui tôt ou tard atteint les grands coupables, même longtemps protégés, c'est sur le beau comté de Rimouski, qui pourrait, qui oserait le croire ? que Sir A. P. Caron a jeté son dévolu en désespoir de cause, et qu'il a eu l'audace de choisir pour lui servir de parachute et pour se faire en quelque

sorte le complice de toutes les indignités qui ont souillé sa carrière de Ministre.

Electeurs du comté de Rimouski, accepterez-vous tranquillement cette honte ? Vous laisserez-vous ainsi souffler par la main qui a tressée la corde du gibet de Riel ? Non ; c'est vous plutôt qui allez être les justiciers de cet audacieux coupable, c'est vous que la Providence vengeresse appelle à lui infliger le châtiment qui s'est fait si longtemps attendre.

Sir A. P. Caron qui a cru trouver en vous une proie facile, trouvera au contraire des juges, et, au lieu de dupes aveugles, des hommes parfaitement éclairés sur l'histoire des douze dernières années du régime tory, de ce régime néfaste écrit en caractères de sang et de boue. Oui, de sang et de boue. On ne saurait trouver d'expressions trop fortes pour flétrir ce régime, désormais à jamais condamné, mais qui s'est maintenu si longtemps par l'intrigue et par l'exploitation sans scrupule de la confiance et de la fortune publiques.

L'histoire de la guerre des Métis, l'histoire de ce pauvre petit peuple poussé au désespoir et puis égorgé parce qu'il combattait pour ses droits, vous la connaissez, hélas ! bien que trop, électeurs de Rimouski. Les métis, désespérés, avaient pris les armes ; on les a écrasés, soit. Mais qui s'est vanté, qui a tiré gloire de leur écrasement ? Qui a banqueté, qui a bu à la santé des soldats vainqueurs, vainqueurs de deux cents malheureux qui avaient à peine de quoi se défendre ? Qui les a outragés, alors qu'ils étaient à terre, et au moment même où se dressait la puissance de leur malheureux chef ? Qui s'est réjoui de leur défaite avec leurs plus cruels ennemis, avec les fanatiques orangistes qui avaient soif de leur sang ? Vous hésitez à le nommer, celui-là, car c'est tellement monstrueux que vous vous taisez par pudeur et par honte. Oui, c'est bien vrai, c'est un des nôtres, c'est un homme de notre origine qui a commis ces iniquités, qui s'est vautré ainsi aux pieds de ceux qui ont juré de faire disparaître notre langue et

notre race du sol de l'Amérique. Et c'est ce même homme, avec son forfait au front, avec cette tache de sang, que rien, rien ne fera disparaître, c'est lui qui a l'audace insigne et injuriuse de venir briguer les suffrages des électeurs de Rimouski !!!

Et ce n'est pas tout. Le gibet de Régina, la guerre des métis, cela c'est la tache de sang. La tache de boue, la voici ; c'est d'appartenir à un gouvernement qui a couvert de son bouclier des concessionnaires publics, des dilapiteurs du trésor national, qui les a cachés et nourris dans son sein et qui les a protégés jusqu'à la dernière heure jusqu'à ce qu'il n'ait pas été possible de les dérober à l'œil, du peuple et à la divulgation de leurs iniquités. La tache de boue, c'est d'être toujours à plat ventre devant ceux-là même qui voudraient nous voir disparaître du sol fécondé par nos pères, c'est d'être leur valet empressé dans toutes les occasions, d'affliger de ne parler que leur langue et de mépriser la nôtre, c'est de ne pas les répudier et de se faire pluto. leur complice dans tous leurs efforts pour nous réduire à n'être plus rien comme peuple et comme nationalité.

Vous connaissez tous, messieurs, les scandales Rykert, McGrevey et autres dont la presse vous a si souvent entretenus et qu'elle a exposée dans tous leurs détails honteux. Jamais le brigandage, le tripotage des deniers publiques, l'abus des avantages garantis aux partisans du gouvernement et la certitude de l'impunité, grâce à ce titre de partisans, n'ont été portés à de pareils excès. C'est par millions que se comptent les sommes englouties dans les spéculations de véritables vampires accroupis sur nos finances. Ce que ces amis du gouvernement tory, mais ces ennemis du peuple ont empêché, par leurs dilapidations, ou ont ruiné de grands travaux, de grandes entreprises publiques, est chose incroyable. On ne savait où allait l'argent voté par les chambres, et des travaux de la plus grande importance, et de la plus grande urgence ne se trouvaient jamais terminés. Au lieu de chercher à porter la lumière sur cette situation, de s'enquérir,

en bon père de famille, des causes qu'entravaient ou qu'ajournaient indéfiniment l'exécution finale des travaux, le gouvernement fermait les yeux, parce que c'étaient ses amis qui manipulaient qui, tripotaient, qui profitait de leur situation pour s'enrichir à nos dépens.

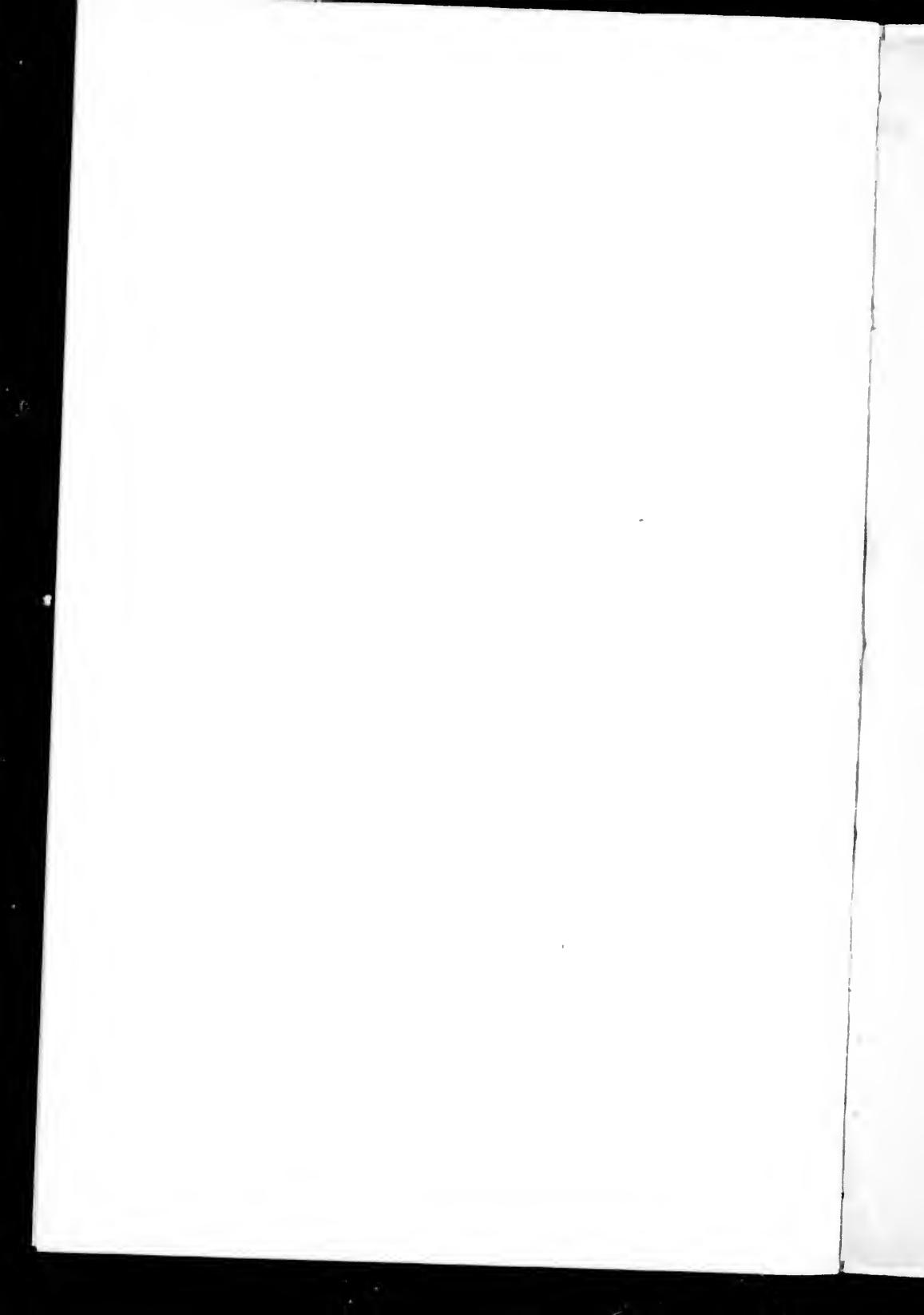
Et pourtant, le régime tory nous a tellement habitués à toute espèce de monstruosités, qu'on essaierait encore de donner à Sir A. P. Caron le bénéfice de quelque circonstance atténuante. " Il s'est trouvé pris dans l'engrenage, dirait-on, et il subit plutôt qu'il n'a voulu les crimes dont est chargée l'administration de Sir J. A. MacDonald. Il a suivi son chef, il s'est couvert de sa responsabilité et il est plutôt un agent passif qu'un instrument et une volonté complice." Oui on peut dire tout cela par excès d'indulgence ; mais ne voilà-t-il pas du nouveau, et du nouveau qui dépasse toutes les bornes !

Jaloux sans doute des grands tripotiers d'Ottawa, ne voilà-t-il pas que des petits tripotiers de Rimouski veulent s'essayer la main à la besogne et chercher à tirer du fond du sac ce qu'il peut s'y trouver encore de ficelles pour faire danser les marionnettes. Tous également avides et voulant faire leur petite affaire sans se nuire les uns aux autres, ils se sont entendus pour unir tous leurs efforts intéressés en faveur de la candidature de Sir A. P. Caron, candidature qui pouvait paraître au premier abord leur offrir quelque chance de succès, à cause de la position officielle du candidat et du prestige apparent qui l'entoure. Que dans le naufrage de leur ambition déçue, ils s'accrochent à une épave pour revenir à flots et remonter le rivage escarpé, cela se conçoit et semble tout naturel. Mais qu'ils essaient, pour se donner plus de voix qu'il n'en reste à leur parti agonisant, d'amodifier la valeur et d'abaisser le caractère du Dr Fiset, le candidat de l'opposition, c'est une impudence que nous ne saurions tolérer. N'ont-ils pas été jusqu'à dire que le docteur Fiset n'avait rien fait pour le comté de Rimouski ? Eh quoi ! Rien, vraiment ? Si vous l'ignorez, les gens du

nt ou
s tra-
ne c'é-
, qui
ppens.

pitues
ore de
cons-
nage,
dont
. Il a
et il
e vo-
d'in-
nou-

, ne
ven-
r du
elles
ment
e les
eurs
.. P.
nier
e la
ent
ion
ots
ble
lus
in-
le
ous
le
i?
du



comté de Rimouski assurément en ont mieux gardé la mémoire.

Sans doute le docteur Fiset n'a pu obtenir grand'chose d'un gouvernement qu'il combattait, mais durant les cinq années qu'a vécue l'administration Mackenzie, de 1873 à 1878, qui ne se rappelle les nombreux services que le Docteur a été à même de rendre à son comté, et dont nous allons faire une rapide énumération pour rafraîchir la mémoire de ceux qui en ont besoin.

1o. Règlement de la question des corvées, qui représente le paiement d'une somme de \$10,000, exempté aux censitaires de la Seigneurie Nicholas Rioux et dont le Gouvernement Mackenzie s'est chargée 1½ Permission aux cultivateurs de couper le foin sur l'islet.

2o. Exploration des havres du Bic et de St-Fabien.

3o. Abolition de la taxe de \$2.00 dollars sur les pêches où se prenaient du saumon.

4o. Embranchement de l'Intercolonial au quai de Rimouski et travaux considérables faits à ce quai.

5o. Incorporation des havres de refuge de Rimouski, de Métis et de Matane.

6o. Une somme de \$40,000.00 dollars payée aux travailleurs de la section No. 13 de St-Octave de Métis, à défaut des entrepreneurs déclarés en faillite, somme que le gouvernement n'était nullement tenu de payer, mais qu'il a payée afin que les pauvres travailleurs ne fussent pas les victimes des entrepreneurs. A cette occasion rappelons avec fierté la conduite analogue tenue par le premier ministre provincial, l'Honorable Honoré Mercier, envers les malheureux travailleurs victimes et spoliés par la Compagnie de la Baie des Chaleurs.

7o. Construction des quais de la Rivière-Blanche et de Matane.

Il est vrai que le gouvernement MacDonald a fait faire un travail semblable dans le havre de Matane, mais, de sa construction il n'est resté debout que trois piquets devenus légendaires, qu'on appelle les piquets Taché, et qui, à eux trois, ne pourraient pas faire une canne pour appuyer l'administration décrétée de Sir John MacDonald. En revanche, le quai, qu'a fait construire le docteur Fiset, quoiqu'il ait reçu peu ou pas de réparations, est resté debout pour attester qu'il était un travail sérieux, d'utilité publique, et non pas un amas confus de matériaux pour jeter de la poudre électorale aux yeux des gens, et comme pour indiquer encore l'endroit où, dans l'avenir, on devra établir un spacieux havre de refuge.

Nous disions ci-dessus que le docteur Fiset n'avait pu obtenir des faveurs d'un gouvernement auquel il était opposé. Non-seulement il n'en a rien obtenu, mais encore, ce gouvernement a fait la sourde oreille à toutes les justes demandes que lui faisait le député de Rimouski, entre autres à la construction si nécessaire d'un embranchement allant de l'Intercolonial au port de Matane.

En regard de l'entêtement systématique du ministère MacDonald qui a refusé le moindre subside pour cet objet au docteur Fiset, malgré ses demandes réitérées, ses appels renouvelés à chaque session, ses instances infatigables et les factums irréfutables qui démontraient l'impérieux besoin de cet embranchement, dans le temps même où l'on construisait au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse des embranchements de faveur qui ne rapporteront jamais aux populations qui semblent en bénéficier la dixième partie de ce que rapportera l'embranchement de Matane à la population de ce nouveau comté provincial, en regard, disons-nous, de l'inertie voulue et calculée du gouvernement fédéral, exposons la prompte résolution et la décision patriotique de l'Honorable M. Mercier qui s'est empressé de prendre seul, à la charge de la Province, l'exécution de cette entreprise après laquelle soupire depuis de nombreuses années, une population digne du plus haut intérêt.

Sur la simple demande de son ami le docteur Fiset, l'Honorable M. Mercier a fait consentir aussitôt par l'Assemblée Législative un subside de 10,000,00 acres de terre par mille de voie ferrée, pour un embranchement de St-Octave de Métis à Matane, subside représentant une somme de \$210,000.00 dollars qui va être consacrée sans retard enfin, dès le printemps de cette année, à la construction de cet embranchement tant désiré.

Pour assurer le succès de cette entreprise qu'il avait tant à cœur et pour laquelle il n'a épargné aucune démarche, ajoutons que le docteur Fiset a obtenu de plus, de l'Hon. M. Mercier, qu'il fut fait, dans le cours de l'été dernier une exploration spéciale pour faire connaître au public les conditions du comté de Matane et les raisons qui témoignent impérieusement de la nécessité de cette entreprise.

Le rapport de cette exploration, rédigé par M. Arthur Buies, a fait connaître non seulement ce qui touchait directement le comté de Matane, mais encore a développé des considérations qui s'étendent à la vaste région de Bonaventure et de Gaspé et qui un jour trouveront leur application pratique, lorsque Matane sera devenu l'un des grands centres du bas du fleuve St-Laurent.

L'œuvre accomplie par le docteur Fiset, tout avancée qu'elle fut, laissait encore cependant une large marge à l'initiative et à l'activité de M. Auguste Tessier, représentant du comté de Rimouski à l'Assemblée Législative et au nouveau député local de Matane, monsieur L. F. Pinault qui s'est fait en chainbre et se fait encore dans l'élection actuelle, avec un infatigable dévouement et un talent remarquable, le porte-voix et le porte-drapeau d'une entreprise qui, à elle seule, suffirait à rallier autour du docteur Fiset les suffrages de tous les électeurs de son immense comté.

Pour finir, disons encore que le docteur Fiset a fait augmenter considérablement le budget spécial de la colonisa-

tion pour son comté et q'a'il a obtenu entre autre de l'Honorable M. Mercier l'ouverture d'un nouveau chemin s'étendant de Ste Angèle à la rivière Patapédiac, c'est-à-dire jusqu'à la limite sud de la Province, chemin qui coûtera environ \$10,000 dollars et qui sera plus fécond en résultats pratiques, au point de vue, de l'agriculture et de la colonisation, que ne l'a été le fameux chemin Taché lui-même.

Voilà ce que le docteur Fiset a fait.

Maintenant, électeurs de Rimouski, prononcez-vous, si vous voulez envoyer au parlement d'Ottawa un homme dont le dévouement vous est connu, vous savez qui vous devez élire. Votre devoir est tout tracé et vous n'avez qu'à écouter la voix qui se fait entendre dans le cœur et dans l'esprit de chacun de vous.

13. 6
13. 7 / 8

l'Ho-
n s'é-
-dire
ûtera
résul-
de la
é lui-

as, si
nme
qui
ous
as le

—
—
—
—
—

